



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
GENERALE

A/CONF.165/L.2
2 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PREALABLES A LA CONFERENCE TENUES
AU CENTRE DE CONFERENCES LUTFI KIRDAR D'ISTANBUL

1. Conformément à la pratique suivie lors des conférences spéciales de l'Organisation des Nations Unies et à la résolution 47/180 de l'Assemblée générale et ainsi que le Comité préparatoire l'a recommandé dans sa décision II/3 que l'Assemblée générale a fait sienne dans sa résolution 50/100, des consultations préalables à la Conférence se sont tenues les 1er et 2 juin 1996. Pouvaient participer à ces consultations des représentants de tous les Etats invités à participer à la Conférence.

A. Ouverture des consultations préalables à la Conférence

2. Le Secrétaire général de la Conférence a déclaré la réunion ouverte.

B. Election du Président des consultations
préalables à la Conférence

3. Sur la proposition du Secrétaire général de la Conférence, S.E. M. Huseyin E. Çelem, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, et Représentant permanent de la République turque auprès de l'Organisation des Nations Unies, a été élu, par acclamation, Président des consultations préalables à la Conférence.

C. Adoption du règlement intérieur

4. A la première séance, le 1er juin, il a été recommandé que la Conférence adopte le règlement intérieur provisoire figurant dans le document A/CONF.165/2.

D. Adoption de l'ordre du jour

5. A la première séance, le 1er juin, il a été recommandé que la Conférence adopte l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/CONF.165/1.

E. Election du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence

6. A la première séance, le 1er juin, il a été recommandé que la Conférence fasse siennes les recommandations concernant la composition du Bureau.

7. A la même séance, il a été recommandé que la Conférence élise, par consensus, Président de la Conférence, S.E. M. Süleyman Demirel, Président de la République turque.

8. A la même séance, il a été recommandé que la Conférence élise, par consensus, Vice-Président de droit de la Conférence, S.E. le Professeur Emre Gönensay, Ministre des affaires étrangères de la République turque.

9. A la même séance, après des déclarations des représentants du Mexique et de l'Equateur et sur la proposition de ce dernier, au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, il a été recommandé que les cinq Etats ci-après d'Amérique latine et des Caraïbes soient élus Vice-Présidents de la Conférence, par acclamation : Antigua-et-Barbuda, Argentine, El Salvador, Jamaïque et Pérou.

10. A la même séance, sur la proposition du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au nom des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats, il a été recommandé que les six Etats ci-après d'Europe occidentale et autres Etats soient élus Vice-Présidents de la Conférence par acclamation : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

11. A la deuxième séance, le 2 juin, il a été recommandé de différer jusqu'à la Conférence l'élection des sept Vice-Présidents des Etats d'Afrique.

12. A la même séance, il a été recommandé de différer jusqu'à la Conférence l'élection des trois Vice-Présidents des Etats d'Europe orientale.

13. A la même séance, sur la proposition du représentant des Philippines, au nom des Etats d'Asie, il a été recommandé que les six Etats d'Asie ci-après soient élus Vice-Présidents de la Conférence, par acclamation : Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Népal, Sri Lanka et Yémen.

14. Lors de la même séance, il a été recommandé que S.E. le Dr Ricardo Gorosito (Uruguay) soit élu, par acclamation, Rapporteur général de la Conférence.

15. Lors de la même séance, il a été recommandé que S.E. M. Shafqat Kakakhel (Pakistan) soit élu, par acclamation, Président de la Commission I.

16. Lors de la même séance, il a été recommandé que S.E. M. Martti Lujanen (Finlande) soit élu, par acclamation, Président de la Commission II.

F. Organisation des travaux, y compris établissement des grandes commissions

17. A la 1ère séance, le 1er juin, il a été recommandé que la Conférence approuve l'organisation des travaux telle qu'elle est présentée dans le document A/CONF.165/3.

18. Il a été aussi recommandé que, lors de l'échange de vues général, la Conférence fasse siennes les recommandations relatives à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, à la limitation de la durée des interventions et aux autres questions d'organisation, telles qu'elles sont présentées dans le document A/CONF.165/3.

19. Il a aussi été recommandé que la Conférence approuve le calendrier de travail de la Conférence et de l'organisation des séances y compris les travaux des deux grandes commissions, présenté dans l'annexe au document A/CONF.165/3, sous réserve que l'organisation des travaux des grandes commissions puisse être modifié le cas échéant.

20. Il a aussi été recommandé que la Conférence approuve les recommandations concernant l'organisation de l'échange de vues général, la session de haut niveau, les Commissions I et II ainsi que les arrangements relatifs à l'organisation des séances, telles qu'elles sont présentées dans le document A/CONF.165/3.

G. Pouvoirs des représentants à la Conférence : désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

21. Sur proposition du Président, il a été recommandé à la 1ère séance, le 1er juin, qu'une Commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres soit désignée au début de la Conférence et que sa composition soit fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquantième session. A cet égard, il a été recommandé que les membres de la Commission de vérification des pouvoirs soient l'Afrique du Sud, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Iles Marshall, le Luxembourg, le Mali, Trinité-et-Tobago et le Venezuela, étant entendu que si l'un de ces

Etats ne participait pas à la Conférence il serait remplacé par un autre Etat appartenant au même groupe régional.

H. Accréditation des associations internationales de collectivités locales

22. Lors de la 2ème séance, le 2 juin, il a été recommandé que la Conférence accrédite les associations internationales de collectivités locales énumérées dans les documents A/CONF.165/6 et Add.1.

I. Accréditation des organisations non gouvernementales

23. A la 2ème séance, le 2 juin, il a été recommandé que la Conférence accrédite la Fédération des Turcs de Thrace occidentale en Europe, organisation non gouvernementale.

24. Le représentant de la Grèce a exprimé des réserves. Les représentants du Pakistan, du Costa Rica et de la Fédération de Russie ont été sensibles aux vues exprimées par la délégation grecque.

25. Lors de la même séance, il a été recommandé que la Conférence accrédite les organisations non gouvernementales dont la liste figure dans les documents A/CONF.165/5 et Add.1 et 2.

26. Les représentants de la Grèce et de la Turquie ont émis des réserves.

J. Rapport de la Conférence

27. Lors de la 1ère séance, le 1er juin, il a été recommandé que la Conférence prenne note des recommandations relatives au rapport de la Conférence, contenues au paragraphe 26 du document A/CONF.165/3.
